

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 avril dernier, le député de Jonquière inscrivait au feuilleton une question demandant au ministre de la Santé et des Services sociaux s'il prévoyait autoriser, dans les prochaines semaines, l'étape des plans et devis concernant le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'urgence de l'Hôpital de Jonquière, essentiels à la réalisation des travaux, considérant que les retards influenceront les échéanciers.

Je souhaite vous confirmer que ce projet demeure prioritaire pour le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ainsi, une lettre sous ma signature autorisant la phase conception du projet sera acheminée prochainement au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Cette autorisation permettra de démarrer la conception du projet. Par la suite, une fois cette étape terminée et dans le respect du cadre budgétaire, une demande sera adressée au Conseil du trésor afin d'autoriser la phase réalisation du projet.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 21-MS-04316